

**Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de légalité et des élections**

**LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Arrêté modificatif fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote
dans le département de l'Oise pour l'année 2024**

Vu le code électoral et notamment ses titres I et III du livre Ier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote dans le département de l'Oise pour toutes les élections qui auront lieu durant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Vu les demandes des maires de l'Oise ;

Considérant l'indisponibilité manifeste d'un certain nombre de bureaux de vote à l'occasion des prochaines élections européennes le 9 juin 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 31 août 2023 fixant les lieux et le nombre de bureaux de vote dans le département de l'Oise pour 2024, est modifié pour les communes et les bureaux de vote mentionnés en annexe.

Article 2 : Les déplacements des bureaux de vote tels que prévus au présent arrêté valent uniquement pour le scrutin du 9 juin 2024.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise et les maires du département de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Beauvais, le **15 MAI 2024**

Pour la Préfète, et par délégation
Le Secrétaire Général,


Frédéric BOVET

ANNEXE DEMANDE DE CHANGEMENT DES BUREAUX DE VOTE

COMMUNE	N° DU BUREAU DE VOTE CHANGEANT	NOUVELLE ADRESSE TEMPORAIRE
BIENVILLE	1	Mairie – Salle du conseil – 13 rue de l'Ormeau
ERCUIS	1	Maison du Village – Rue du Préau
GENVRY	1	Mairie - 145 rue de la Place
J AUX	1	Salle des Sports
LALANDE EN SON	1	Ecole maternelle – 18 rue du Tour de Ville
ROMESCAMPS	1	Salle des fêtes – 10 rue de Normandie